



EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	35	1 ^{er} juin 2021

ETAIENT PRESENTS:

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES:

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS:

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,

M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,

M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,

Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,

Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,

M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET: PREPARATIF AU PROGRAMME DE COUPES DE BOIS

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU les articles 144-1 et l44-4 du code forestier relatifs à la vente de bois mis en bord de route,

VU l'avis favorable de la COMMISSION ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE ET SERVICES A LA POPULATION DU 19 MAI 2021.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nettoyer les parcelles avant de pouvoir procéder aux coupes de bois comme suit :

- 1- Le débroussaillement mécanique initial sur la parcelle 2.a avec le broyage en plein, avant martelage dans le chêne sur une surface de 1,21 hectare.
- 2- Le débroussaillement mécanique initial sur les parcelles : 1.unitaire, 11.b, 2.b broyage avant martelage dans le chêne 1 interligne sur 2 et 2 passages.

Ces travaux seront effectués par l'entreprise ATOUTVERT, titulaire du marché 17DX042 Entretien des bois et forêts - lot 4. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de la ville de Dax (AAT, ESVE 833 61524).

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le préparatif au programme d'assiette des coupes, tel que défini,

APPROUVE le devis correspondant à ce préparatif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »



EPIC. RCS Paris B662043116 Siège : 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12 Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de DAX

Office National des Forêts	Destinataire
AGENCE TERRITORIALE LANDES / NORD AQUITAINE	COMMUNE DE DAX
UT DAX	Rue Saint Pierre BP 344
2, allée de Bellevue	40100 DAX
40180 HINX	
T61 ·	

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues		Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature
TRAVAUX SYLVICOLES					
□ Débroussaillement mécanique initial Localisation : 2.a Broyage en plein avant martelage dans le chêne		1,21	НА		F
□ Débroussaillement mécanique initial Localisation : 1.u, 11.b, 2.b broyage avant martelage dans le chêne 1 interligne sur 2 et 2 passages		9,11	НА		F
	Sous-total			5 510,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	T-4-1 - F F40 00 GUT
0,00 € HT	5 510,00 € HT	Total : 5 510,00 € HT

(1): La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires. Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité		
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,	Drogramme vesti le i	
HERVE LATAILLADE	Programme reçu le :	
HERVE LATAILLADE	Le représentant de la collectivité,	
Date: 16/03/2021		
July 16/03/2021		

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20210528-20210527-33-DE Date de télétransmission : 31/05/2021 Date de réception préfecture : 31/05/2021